PLANS ARCHIVES : 1913

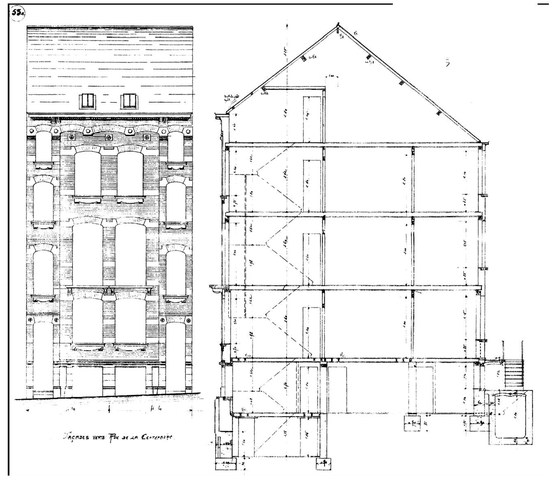

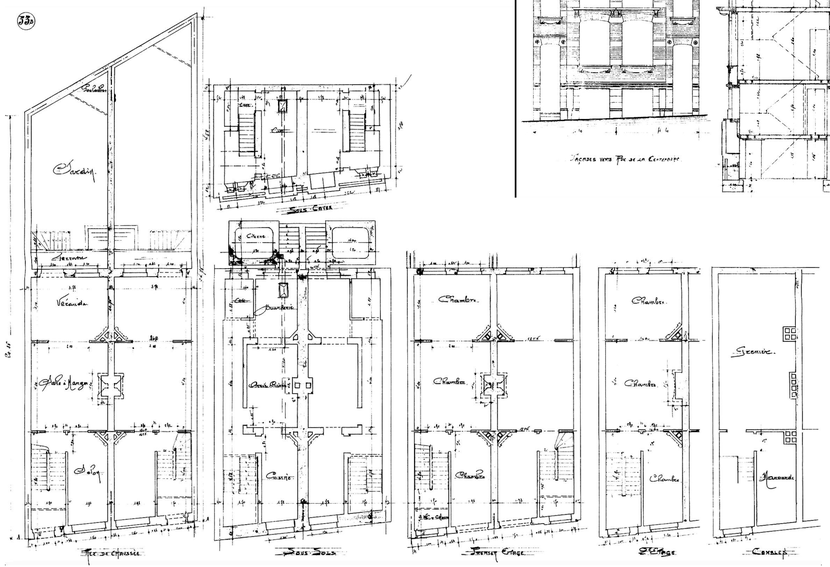

PREVENTION INCENDIE

1- L'ENSEMBLE DES LOGEMENT DOIVENT ETRE ISOLES DU RESTE DU BÂTIMENT PAR DES PARDIS RF 1/2 H ET DES PORTES RF 1/2 H

2- L'ECLAIRAGE DE SECURITE DOIT ETRE CONFORME AUX NORMES EN VIGUEURS.

3- UN SYSTEME D'ALARME, DES BOUTONS POUSSOIRS ET DES SIRÈNES AUDIBLES

4- POUR LE NIVEAU DU REZ ET SOUS SOL, IL FAUT PRÉVOIR UN DEVIDOIR DE TYPE DHH 20/25.

5- L'OCCUPATION DES LIEUX NE PEUT ÊTRE FAIT AVANT L'INSPECTION

6- PRÉVOIR POUR CHAQUE CAGE D'ESCALIER UN NOMBRE SUFFISANT D'EXTINCTEURS

7- UN CONTRÔLE PENDANT LES TRAVAUX AINSI QU'UN RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX EST OBLIGATOIRE ET DOIT ÊTRE RÉALISÉS PAR LE SERVICE D'INCENDIE.

8- CHAQUE LOGEMENT POSSÈDE UNE DISJONCTEUR INDIVIDUEL À VENTOUSES. DOIVENT ÊTRE PRÉVUS AVEC DEUX RACCORD DE 45, AU « AJOINS DES SERVICES INCENDIE.
BASE EAU-ADDITIFS DE TYPE AB LABEL BÉNOR.

LEGENDE :

DEVIDOIR		RF 1/2 H	
EXTINCTEUR		RF 1 H	
		RF 2H	
ECLAIRAGE DE SECURITE		COMMANDE EXUTOIRE DE FUMEE	
CHEMIN D'EVACUATION		DETECTEUR DE FUMEE	

Plan de Localisation

Photo Aérienne

Région de Bruxelles Capitale
COMMUNE : ETTERBEEK

SITUATION : RUE GENERAL WANGERMEE 2
1040 Bruxelles

Maître de l'ouvrage :

LILI HOME SRL
CHAUSSEE DE LOUVAIN 1006,
1140 Bruxelles

Plans dressés par :

RAPHAEL GALANT
ARCHITECTE
Avenue de la chasse 56, bte 41
1040 Bruxelles
Tel : 0473 / 200 531
raphael@galantarchitectes.com

Demande de permis d'urbanisme pour la mise en conformité d'une maison unifamiliale et la régularisation de l'annexe.

PERMIS D'URBANISME : SITUATION DE DROIT

PLANS ARCHIVES : 1913

date : 20/12/2024	échelle : 1/50	dessin :R.G
		dossier
maçonnerie existante	maçonnerie nouvelle	axe mitoyen
		plan n°
		2 / 8